

Néonicotinoïdes : nième recul du gouvernement sur les pesticides

L'un des premiers gestes de Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture supposé conduire la transition de l'agriculture vers le «monde d'après», a consisté à demander la levée de l'interdiction des néonicotinoïdes afin de lutter contre la jaunisse de la betterave.

Cette virose connue des producteurs a sévi cette année et va durement affecter la récolte. Elle est transmise par le puceron vert du pêcher, une espèce qui se nourrit de toutes sortes de végétaux, dont les feuilles de betterave. Pour éviter que le virus ne ravage les champs, il est essentiel d'y contenir la présence de ces pucerons, même si 1% seulement est porteur.

A la faveur de l'hiver dernier, marqué par un record de chaleur, ces pucerons ont pullulé et se sont régalés de feuilles de betteraves. D'où la crise actuelle, qui doit plus à un aléa climatique que des fonds assurantiels devraient gérer, qu'à une interdiction des néonicotinoïdes déjà effective depuis deux ans. Le plan d'action gouvernemental du 6 août dernier n'en prévoit pas moins de ré-autoriser en 2021-22-23 l'usage de ces neurotoxiques.

Il faudra modifier la loi biodiversité de 2016 qui les avait interdits fin 2018. Un vote aura lieu cet automne. Il placera les parlementaires devant une lourde responsabilité face aux électeurs sensibilisés. S'ils valident la mesure, d'autres filières réclameront une dérogation, avec l'argument que les insectes pollinisateurs seront peu affectés, n'allant pas sur ces plantes.

Ainsi l'association des producteurs de maïs (AGPM) a déjà demandé le 6 août à bénéficier du même traitement, au motif d'une impasse technique pour contrôler le taupin, un coléoptère ravageur de cette culture. Et pourquoi pas demain les céréaliers, puisque le puceron est aussi vecteur de la jaunisse de l'orge ? Dans ce cas, c'est l'ensemble du territoire français qui pourrait être touché par le retour des néonicotinoïdes, et pas seulement des champs de betteraves, dont l'empreinte est limitée (400 000 hectares, 1,4 % de la surface agricole).

La justification du syndicat des betteraviers (CGB) et de la FNSEA, reprise par le ministre de l'Agriculture, est qu'il n'existe pas d'alternative et qu'il faut se donner du temps pour trouver des solutions. Mensonge ! L'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) a présenté fin juillet un plan d'action qui repose non sur des produits de substitution satisfaisants (qui en effet n'existent pas) mais sur la restauration des équilibres biologiques, ce qui impliquerait de mieux rémunérer les producteurs pour adopter des pratiques agricoles plus complexes, donc plus coûteuses en temps de travail.

«Nous sommes dans une situation où il n'y a plus de régulation biologique, alerte Christian Huygue, son directeur scientifique. Les chaînes trophiques sont rompues.» Traduction : les insecticides tuent les ennemis des cultures, mais aussi leurs prédateurs. Si les pucerons pullulent, c'est qu'il n'y a plus de coccinelles ni de syrphes pour les manger.

Réintroduire les néonicotinoïdes, ce n'est pas se donner du temps pour trouver des alternatives, c'est les bloquer et aggraver le mal. Les responsables agricoles doivent promouvoir les solutions plutôt que faire du lobbying malsain auprès des gouvernants. LREM et LR ont toujours été les porte-paroles zélés de la FNSEA : comptez les anciens dirigeants de la FNSEA devenus ministres dans les gouvernements de droite. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, mange son premier chapeau. Comme d'habitude les lobbies agro-alimentaires l'emportent et on nous dira que c'est bon pour l'emploi ! Quant à la biodiversité, on s'en fout. Seize ONG écrivent au ministre de l'agriculture pour revenir sur cette décision, appuyez leur demande sur change.org

Bruno Bourgeon, porte-parole d'AID

<http://aid97400.re>

D'après Alternatives Economiques